

Présentation synthétique de la Section Sportive Scolaire athlétisme du lycée l'Oiselet.

La section sportive scolaire est une **structure officielle au sein de l'Éducation Nationale**, elle est le fruit d'un partenariat entre le lycée l'Oiselet de Bourgoin-Jallieu et le club du CSBJ athlétisme.

Elle s'adresse à des élèves (garçons et filles) qui pratiquent à un bon niveau l'athlétisme en club ou à l'association sportive de leur collège ou lycée.

Vous pouvez postuler pour rejoindre la section en classe de 2^{nde}, 1^{ère} ou terminale, en fonction des capacités d'accueil de l'établissement dans la filière choisie et de celles de l'internat.

Notre structure est organisée autour d'un projet global de formation. Il s'agit d'accompagner le lycéen dans un double projet :

- Poursuivre ses études pour réussir son orientation.
- Atteindre son plus haut niveau possible en athlétisme.

Fonctionnement de la section sportive :

Responsables de la section : M. AMMOUR, proviseur du lycée de l'Oiselet est responsable de la mise en œuvre de la section sportive.

Il est relayé dans cette fonction par un enseignant d'EPS référent : M. MARION Laurent qui coordonne toute l'organisation de la structure et l'encadrement des équipes UNSS en lien avec les entraîneurs du CSBJ athlétisme.

Fréquence et charge d'entraînement :

- 1h30 d'entraînement le lundi soir 16h30-18h : créneau libéré sur l'emploi du temps.
- 1h de travail technique chaque jeudi de 12h à 13h : : créneau libéré sur l'emploi du temps.

A cela s'ajoute les entraînements prévus par le club.

Suivi Scolaire :

La mise en place d'un dialogue régulier entre le professeur d'EPS référent (Mr MARION), les professeurs principaux, la vie scolaire, les entraîneurs du club du CSBJ et l'élève permet de réguler le rythme d'entraînement en cas de difficulté scolaire, de difficulté organisationnelle ou de nécessité de repos physique.

Un suivi scolaire sera assuré par les professeurs principaux mais également par le professeur d'EPS référent pour apporter une aide méthodologique et organisationnelle aux élèves.

Une note de « Section Sportive athlétisme » sera attribuée à chaque élève à la fin de chaque trimestre.

Attention : si l'élève n'est pas assidu aux entraînements ou si son travail scolaire est insuffisant il pourra être temporairement ou définitivement exclu de la section sportive.

Un bilan général est fait à la fin de chaque trimestre.

Candidature :

Demander une fiche de candidature au secrétariat du Lycée l'Oiselet (04 74 28 08 88) ou le télécharger sur le site lycee-oiselet.fr

Suite au dépôt de votre dossier, une commission réunissant le Proviseur du Lycée, le professeur d'EPS référent, les intervenants à la section athlétisme, étudieront votre candidature.